



## Offre de formation ANFH | Bionettoyage : entretien des locaux dans les établissements de santé et médico-sociaux

Vous avez des agents de bionettoyage ne possédant pas un premier niveau de qualification ?

Vous souhaitez harmoniser les pratiques au sein de votre service ?

Vous souhaitez accompagner le développement des compétences vos agents ?

Vous souhaitez certifier les compétences de vos agents ?

Vous avez un projet d'externalisation du service, mais il est important pour vous de garantir l'employabilité de vos agents, au regard de ce changement ?

***INSCRIVEZ VOS AGENTS A NOTRE FORMATION BIONETTOYAGE !!!***



### **Pourquoi l'ANFH vous propose cette formation ?**

- Il s'agit d'une priorité du projet stratégique de l'ANFH
- Il n'existait pas, jusqu'à présent de formation certifiante disponible pour les agents de bionettoyage
- Les agents de bionettoyage représentent un volume important d'agents en Normandie
- Un certain nombre des établissements ont exprimé le souhait de pouvoir former les agents pour leur permettre de mieux assurer leur mission
- Les agents de catégorie C (hors soins) bénéficient trop peu des fonds FQ&CPF de l'ANFH
- Les offres de formation certifiantes existantes sont peu adaptées aux spécificités du milieu hospitalier ou médico-social



### **Quel public est ciblé par cette formation ?**

Les agents de service de bionettoyage exerçant en établissement de santé ou en établissement sociaux-médicaux et ne possédant pas de diplôme en lien avec ce métier.

### **Quels sont les principaux objectifs de cette formation ?**

- Identifier et mettre en œuvre l'ensemble des travaux et procédures de bionettoyage spécifiques aux structures de santé
- Maîtriser les bonnes pratiques en matière de risques infectieux
- Acquérir les techniques professionnelles de bionettoyage selon les lieux de travail
- Savoir communiquer dans le cadre professionnel et se questionner sur sa posture
- Participer à la démarche qualité et passer son PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique)
- Accompagner à la préparation au titre professionnel « agent de propreté et d'hygiène »

Découvrez le programme détaillé sur notre site internet :

<https://www.anfh.fr/delegations-regionales/normandie>

## Quelles sont ses particularités par rapport à une formation d'entretien des locaux générique ?

- Une formation issue d'un travail d'analyse des pratiques et besoins des établissements dans le domaine.
- Un ciblage des compétences spécifiques à l'exercice du métier au métier dans les établissements de la FPH.
- Des professionnels formant à la thématique, en priorisant la mise en pratique avant d'introduire la théorie.
- Une formation plus courte que la formation classique (dans la mesure où elle prend en compte les acquis professionnels des agents) conduisant au titre professionnel, de niveau 3, reconnu par l'Etat.

## Comment convaincre vos agents de l'intérêt de cette formation ?

- Valoriser leurs rôles en tant qu'acteurs essentiels dans la lutte des risques infectieux et pour la santé des patients
- Une formation personnalisée permettant l'analyse de leurs pratiques, des échanges, l'acquisition de nouvelles compétences
- Une formation "pratico-pratique" et entre pairs /agents exerçant la même profession
- La possibilité d'acquérir un diplôme reconnu par l'Etat

## Comment s'organise la formation ?

- Composé de deux modules répartis ainsi : 35 jours en continu pour la formation et 5 jours en continu pour préparer son examen et le passer.
- Chaque formation se compose de 8 à 10 agents maximum, dont le déploiement est prévu par la délégation au regard des demandes et des dates des commissions d'attribution des fonds mutualisés.



- Elle se déroule, au plus près de vos agents au sein, prioritairement, de l'un des centres de formation de l'organisme, bénéficiant d'un plateau technique adapté au domaine de la santé (Caen, Cherbourg, Saint-Lô, Alençon, Le Havre, Rouen, Evreux, Dieppe, Fécamp, Elbeuf), et comprenant également des visites dans des établissements afin de consolider les acquis de la formation.

***Le lieu ou les lieux seront définis au regard de la provenance des agents du groupe.***

***D'autres lieux, plus en proximité pourront éventuellement être envisagés en fonction des besoins.***

- Dans le cas d'une non validation du titre, un accompagnement personnalisé est proposé à l'agent.

## Comment peut-on financer la formation ?

- Une formation éligible aux fonds mutualisés – FQ&CPF, sous réserve que l'agent réalise les 2 modules.  
*La mobilisation du compte CPF de l'agent est dans ce cas obligatoire mais n'aura que peu d'impact pour les agents au vu de ré incrémentation des compteurs.*



- En cas de demande de financement au titre des fonds mutualisés, votre délégation aura à cœur de mettre en place un accompagnement financier adapté à vos besoins.
- La formation peut également être financée sur les fonds PLAN des établissements pour les trois natures de frais.

*Il est possible de déployer cette formation en intra soit 1 groupe de formation au sein de votre structure. Dans ce cas, contactez directement votre délégation.*

## Quand déposer une demande ?

Pour identifier les groupes à constituer un recensement des besoins, vous est transmis par votre délégation. Il sera à compléter avant la mi-octobre de l'année N.

Au regard des demandes et de la faisabilité des groupes, la délégation vous transmettra un dossier vous permettant de déposer une demande de financement au titre des fonds mutualisés.

Cette **demande spécifique** sera à transmettre lors de la campagne des études promotionnelles soit en octobre (pour un groupe débutant entre le 1<sup>er</sup> janvier N+1 et juin N+ 1) soit en avril pour un groupe débutant entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre de l'année N.

***Pour toutes demandes d'informations, contactez votre délégation territoriale.***